

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation 14 Juin 2022

Date d'affichage du compte rendu 22 Juin 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le vingt Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel ANDRE**, maire.

Présents : **ANDRE Michel, BAVEREL Emmanuel, BROTHIER Michel, CHAGNET Jean-Yves, ENCINAS David, GRATAROLI Jérôme, LAMBERT Cendrine, MARCHAL Bernadette, OLIVAIN Laurent, PERRUT-GAULT Marie-Christine, ROUSSEL Christine, ZEMHI Alain.**

Absents : **MARIVET Nadine.**

Représentés : .

Madame ROUSSEL Christine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 11 – BOIS – Tarifs des affouages et des cessions
N° de délibération : DEL046_2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le tarif des coupes affouagères pour les habitants de Biesles et du Puits des Mèzes à 5€ HT le stère
- **Décide** que la vente de bois sous forme de contrat vente délivrance (CVD) peut être proposée aux administrés ainsi qu'aux personnes extérieures à la commune au prix de 6€ HT le stère, sous réserve de garantir la quantité nécessaire de bois aux habitants domiciliés sur le territoire de la commune. Les services de l'ONF gèrent ce type de ventes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel ANDRE, maire



Michel ANDRE

MICHEL ANDRE
2022.07.05 14:24:09 +0200
Ref:20220705_140802_1-1-O
Signature numérique
Monsieur le Maire